

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale  
5 février 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Commission des questions politiques spéciales  
et de la décolonisation (Quatrième Commission)****Compte rendu analytique de la 21<sup>e</sup> séance**

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 novembre 2023, à 10 heures

*Présidence* : M<sup>me</sup> Joyini ..... (Afrique du Sud)**Sommaire**

Point 52 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

**Point 52 de l'ordre du jour : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales (A/78/307 et A/C.4/78/L.9)**

1. **M. Jenča** (Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et Département des opérations de paix), présentant le rapport du Secrétaire général sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales (A/78/307) au nom de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, dit que le monde est en proie à une profonde incertitude et à une forte instabilité et connaît une transformation rapide. Les conflits se multiplient de manière exponentielle, provoquant des catastrophes humanitaires de grande ampleur qui mettent à l'épreuve la capacité de réponse collective de la communauté internationale. Les dépenses militaires montent en flèche, tandis que le financement de l'aide humanitaire et des activités liées au rétablissement et à la consolidation de la paix diminue. Le monde doit également faire face à plusieurs menaces transnationales, notamment les effets de la crise climatique et le potentiel de militarisation de nouvelles technologies et de nouveaux domaines. À l'heure où une action collective est plus nécessaire que jamais, la communauté internationale est de plus en plus divisée, et les mécanismes qui ont permis de maintenir la stabilité mondiale par le passé sont mis à rude épreuve. Dans ce contexte, le Secrétaire général a publié une note d'orientation intitulée « Un Nouvel Agenda pour la paix » (A/77/CRP.1/Add.8), dans laquelle il propose une réflexion sur la manière dont les États Membres peuvent œuvrer ensemble à rétablir la confiance, à renforcer la solidarité et à revitaliser l'action multilatérale en faveur de la paix. Le Secrétariat salue la participation active des États Membres aux consultations qui ont précédé l'établissement de la note d'orientation.

2. Les missions politiques spéciales s'attachent à appuyer les processus politiques et à ouvrir la voie à la paix et à la réconciliation. Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne collabore avec toutes les parties pour favoriser une désescalade à Gaza, et toutes les entités des Nations Unies présentes au Moyen-Orient cherchent à empêcher que le conflit s'étende à d'autres pays de la région. La Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui apporte une contribution essentielle à la mise en œuvre de l'Accord

final de 2016 pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, a facilité la reprise des pourparlers de paix entre le Gouvernement et l'Armée de libération nationale, lesquels ont abouti à un accord de cessez-le-feu de six mois. À la demande des parties, le Conseil de sécurité a élargi le mandat de la Mission, qu'il a chargée de surveiller et de vérifier le respect du cessez-le-feu. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a mené plusieurs missions de bons offices pour prévenir l'escalade des tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Les missions politiques spéciales s'emploient également à étudier et à mettre à l'essai, dans différents contextes, de nouvelles technologies et pratiques ainsi que de nouveaux outils en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix.

3. En ce qui concerne les femmes et la paix et la sécurité, des progrès considérables ont été accomplis ces deux dernières décennies pour ce qui est d'accroître la participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, mais celles-ci sont encore trop souvent exclues des négociations de paix et des activités de transition. La communauté internationale doit combattre les inégalités structurelles qui privent les femmes de la place qui leur revient, non seulement par souci d'équité, mais aussi parce qu'il s'agit d'un moyen puissant de faire en sorte qu'elles s'approprient davantage ces processus. En Iraq, en Libye, en République arabe syrienne et au Soudan, les missions politiques spéciales ont facilité la participation des femmes aux délégations qui prennent part à des négociations. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan n'épargne aucun effort pour faire cesser et reculer les violations des droits fondamentaux des femmes. Aux côtés de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, elle s'entretient régulièrement avec des groupes d'Afghanes et des militantes dans tout le pays et transmet leurs préoccupations aux autorités *de facto*, notamment concernant tel ou tel cas d'arrestation ou de détention arbitraire.

4. Une participation effective des jeunes est essentielle au développement durable, à l'exercice des droits humains, à l'égalité des genres et à la paix et à la sécurité. Les missions politiques spéciales s'emploient à revoir et à adapter leurs méthodes afin de mieux exploiter le potentiel de la jeunesse. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale s'attache à renforcer la participation des jeunes aux initiatives relatives aux droits humains, à la crise climatique et aux objectifs de développement durable. La Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) s'entretient régulièrement avec des

représentants de la jeunesse pour dégager un consensus autour du cadre juridique qui régira les élections nationales. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a mené des discussions avec des jeunes des États membres de la fédération afin de renforcer le rôle qu'ils jouent dans le processus de démocratisation à l'échelle infranationale.

5. En collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies, les missions politiques spéciales continuent d'appuyer la mise en œuvre par les pays d'interventions prioritaires et inclusives en faveur de la consolidation de la paix. Durant la période considérée, le Fonds pour la consolidation de la paix a approuvé l'allocation d'un montant de 37,4 millions de dollars à des projets visant à appuyer les initiatives de réconciliation et la participation des femmes et des jeunes à la vie publique et aux transitions politiques dans les pays hôtes. Les missions politiques spéciales mettent également en œuvre le programme de consolidation de la paix au niveau régional. Le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) coopère étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale pour lutter contre le risque croissant de violence alimenté par la désinformation et les discours haineux. En juillet 2023, il a contribué à l'organisation d'un forum régional sur le projet de stratégie et de plan d'action visant à prévenir et à combattre les discours haineux en Afrique centrale. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique a mis en place un pôle sur le climat, la paix et la sécurité en vue de soutenir les mesures prises par l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de lutter contre les effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans la sous-région. Ce pôle coordonnera l'action menée par l'ONU au niveau régional et intégrera les considérations climatiques dans les activités de médiation et de diplomatie préventive.

6. Les missions de bons offices menées au nom du Secrétaire général par ses envoyés et ses représentants sont devenues plus nécessaires que jamais face à la détérioration de la situation en matière de paix et de sécurité. Fortes du soutien des États Membres, les missions politiques spéciales joueront un rôle crucial dans la poursuite de la diplomatie multilatérale en faveur de la paix et dans l'application du Chapitre VI de la Charte des Nations Unies. Elles sont également prêtes à mettre en œuvre les mesures qui seront convenues par les États Membres lors du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en septembre 2024.

7. **M. Khare** (Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel) dit que le Département de l'appui opérationnel s'est employé à rationaliser sa

planification stratégique à l'aide de méthodes de prévision, ce qui lui permet de déterminer les principales priorités, d'anticiper les tendances ayant une incidence sur l'appui opérationnel et d'esquisser des réponses sur cinq ans. Les priorités actuelles du Département sont d'apporter des solutions d'appui globales dans des environnements de plus en plus complexes, de veiller à ce que les besoins de tous ses clients, notamment les missions politiques spéciales, soient satisfaits et d'améliorer ses services grâce à la technologie.

8. Le Département est chargé de la gestion de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction, projet visant à progresser sur la voie de la parité des genres parmi le personnel civil de haut rang des missions sur le terrain. Depuis le lancement du projet en 2014, 66 candidates issues de cette filière ont été nommées à des postes de haut niveau (P-5 et plus). Le Département gère également les moyens permanents mobilisables en renfort, qui facilitent le déploiement rapide de personnel ainsi que la création, la reconfiguration ou la fermeture d'entités du Secrétariat de l'ONU lors de situations de crise. Il lui a récemment été demandé d'aider les missions politiques spéciales en Haïti, en Libye et au Soudan.

9. En ce qui concerne la technologie, le Département s'emploie à renforcer les services liés aux données (évaluation, conseil) dans l'ensemble des missions. Il appuie la transformation numérique, la gestion des informations et des données, la lutte contre la désinformation et la désinformation ainsi que le renforcement des capacités et des compétences spécialisées au niveau local. Il soutient l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes en l'aidant à gérer et à protéger de manière continue les informations et les données sensibles. Récemment, il a également mené à bien une évaluation complète de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie en vue de l'aider à résoudre les nouvelles difficultés liées à la gestion des informations et des données.

10. Pour ce qui est des soins médicaux, l'instruction permanente relative à l'évacuation sanitaire primaire a été actualisée pour toutes les missions. Le Département a mis au point un dispositif d'accréditation qui met systématiquement en adéquation les qualifications et les capacités des professionnels de la santé avec les services dont les missions ont besoin. Il a également adopté des normes en matière de qualité des soins de santé et de sécurité des patients ainsi qu'un outil d'évaluation de la performance des hôpitaux afin de garantir la qualité des

soins dans toutes les installations médicales des missions. Une formation en ligne obligatoire sur la santé des femmes a également été créée à l'intention du personnel médical civil et en tenue.

11. S'agissant de l'appui aérien, le Département fournit 8 appareils à 6 missions politiques spéciales et 22 au Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, qui appuie la MANUSOM, la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et les forces de sécurité somaliennes. Des dispositions ont été prises pour que les missions politiques spéciales puissent avoir recours à des accords-cadres d'affrètement aérien et de services d'ambulance aériens administrés par le Département.

12. En coordination stratégique avec les équipes de pays des Nations Unies, le Département détermine avec ses clients les formes d'appui qui répondent le mieux aux exigences des mandats dans des environnements opérationnels complexes et des conditions logistiques difficiles. Depuis le début du conflit au Soudan en avril 2023, il joue un rôle essentiel dans la coordination de l'évacuation et de la réinstallation du personnel des Nations Unies et des personnes à leur charge ainsi que des membres des organisations non gouvernementales internationales présentes dans le pays. L'orateur salue le courage et la résilience du personnel de la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan et remercie les États Membres, en particulier l'Arabie saoudite, la France, le Kenya et l'Ouganda, de leur assistance. En Somalie, le Département fournit un appui opérationnel complet à la MANUSOM, un dispositif d'appui logistique à la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie et une aide non létale essentielle aux forces de sécurité somaliennes. Ces mesures permettent à la MANUSOM d'apporter un soutien politique capital au Gouvernement fédéral somalien et d'appuyer l'action primordiale menée dans le pays en faveur de la paix et de la sécurité, en particulier lors du transfert crucial aux forces de sécurité somaliennes des responsabilités liées à la sécurité.

13. Le Département continue de fournir un appui à la MANUL, notamment aux fins de la mise en place du mécanisme de surveillance du cessez-le-feu dirigé et contrôlé par les Libyens. Après les terribles inondations survenues à Derna (Libye), il a appuyé 17 missions de déploiement de moyens et 79 missions d'aide humanitaire en apportant son concours au transport de matériel médical et de consommables, à la fourniture de moyens aériens, de véhicules et de services de communication et à la mise à disposition d'agents de sécurité et de chauffeurs. Par ailleurs, il offre plusieurs services d'appui opérationnel à 22 entités des Nations Unies présentes en Iraq. En collaboration avec le

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Département de l'appui opérationnel facilite l'examen stratégique indépendant de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), comme l'a demandé le Conseil de sécurité, et contribuera à l'application des recommandations formulées dans le rapport connexe, qui sera présenté en mars 2024.

14. Malgré les contraintes actuelles, le Département continue de coopérer avec toutes les parties pour soutenir l'action menée par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), auxquels il offre un appui aérien indispensable. Il a également trouvé localement les moyens d'assurer un soutien médical de niveau III au Yémen, ce qui a permis d'améliorer l'accès aux soins et de réaliser des économies. Il continue de suivre la performance environnementale des quatre missions politiques spéciales qui gèrent leurs propres installations et d'en rendre compte, et constate avec satisfaction une amélioration constante depuis cinq ans. Les tableaux de bord annuels sont disponibles sur demande. Des consultations sont menées avec les missions et les États Membres en vue d'élaborer une nouvelle stratégie environnementale à l'horizon 2030 ; l'orateur compte qu'un accord sera trouvé avant la fin de 2023.

15. Le Département reste déterminé à appuyer l'action menée par les missions politiques spéciales et à collaborer étroitement avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour suivre les situations en évolution, formuler des avis à cet égard et favoriser des réponses rapides.

16. *La séance est suspendue à 10 h 35 ; elle est reprise à 11 h 15.*

17. **La Présidente** invite la Commission à entamer une discussion générale sur la question.

18. **M<sup>me</sup> Ouazzani Chahdi** (Maroc), s'exprimant au nom du Mouvement des pays non alignés, déclare que la majorité des pays accueillant des missions politiques spéciales sont membres du Mouvement, qui reste déterminé à soutenir toutes les mesures visant à améliorer l'efficacité des missions et à renforcer leur capacité de s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Le Mouvement réaffirme que le Conseil de sécurité joue un rôle primordial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies, et que les principes d'impartialité, de consentement des parties et de maîtrise et de responsabilité nationales sont essentiels à la réussite des transitions. Les missions politiques spéciales sont un

outil central de l'action internationale et de l'assistance apportée aux pays hôtes pour les aider à surmonter les conflits et à parvenir à une paix durable. Cela étant, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tous les États doivent être respectées. Les missions politiques spéciales devraient également être associées aux discussions menées par les États Membres sur le Nouvel Agenda pour la paix.

19. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale devraient veiller à ce que les mandats des missions politiques spéciales soient réalistes, qu'ils se fondent sur une évaluation objective, qu'ils reposent sur une base politique solide et qu'ils se voient allouer des ressources suffisantes. Il est capital d'améliorer la cohérence entre les mandats et les ressources, d'autant que les besoins financiers des missions continuent d'augmenter. Bien qu'elles soient financées au moyen du budget de l'Organisation, les missions politiques spéciales ne suivent pas le cycle du budget ordinaire. Elles devraient être financées selon les mêmes critères, méthodes et mécanismes que ceux utilisés pour le financement des opérations de maintien de la paix, ce qui passe notamment par la création d'un compte prévu à cet effet.

20. Le Mouvement se félicite que le Secrétaire général soit déterminé à garantir une plus grande transparence, une représentation géographique plus équilibrée et une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain. Il convient de tenir dûment compte de ces questions lors de la nomination des titulaires de postes d'encadrement de haut niveau, notamment les représentants et envoyés spéciaux et les membres de groupes d'experts en matière de sanctions. En tant qu'organe le plus représentatif au sein de l'Organisation, l'Assemblée générale joue un rôle de premier plan dans les débats sur les questions liées aux missions politiques spéciales. Le Mouvement a participé de manière constructive aux négociations sur la résolution annuelle relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales et compte que celle-ci sera adoptée par consensus.

21. **M. Nasir** (Indonésie), prenant la parole au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), déclare que l'Association continue d'appuyer le fonctionnement efficace et rationnel des missions politiques spéciales. La souplesse et la polyvalence qui les caractérisent font que ces missions peuvent être utilisées de manière optimale pour obtenir les résultats escomptés en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de prévention des conflits et de lutte contre leurs causes profondes. L'adhésion des pays est importante pour la

pérennisation de la paix. Si l'aide internationale peut jouer un rôle de catalyseur dans la consolidation de la paix, elle doit toutefois être conforme aux stratégies et aux besoins du pays concerné et respecter pleinement sa souveraineté. Les missions politiques spéciales devraient aider le pays hôte à promouvoir les mesures prioritaires qu'il a recensées et les initiatives qu'il met en œuvre en matière de consolidation de la paix au niveau national. Elles devraient également cultiver la paix et la compréhension interculturelle aux niveaux national et local dans les pays où elles sont présentes.

22. Les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales doivent coopérer étroitement. Un dialogue et des échanges approfondis avec les régions et pays concernés sont essentiels pour parvenir à une paix durable. Les missions politiques spéciales pourraient tirer parti de la vaste expérience d'organisations régionales telles que l'ASEAN en matière de promotion de la paix. L'Association soutient résolument la participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les stades du processus de paix, une telle participation étant essentielle à la croissance et à la prospérité. L'ASEAN contribue à renforcer la participation des femmes grâce à son plan d'action régional pour les femmes et la paix et la sécurité et à l'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation.

23. **M<sup>me</sup> Oliveira** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, déclare que les missions politiques spéciales font face à des défis qui exigent des réponses collectives. Des ressources humaines et financières adéquates, un déploiement rapide et un soutien politique inébranlable sont essentiels au succès de ces missions. Les États Membres et l'ONU partagent également la responsabilité de fournir au personnel des services de santé mentale et de soutien psychosocial adéquats. Par conséquent, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande demandent aux États Membres d'honorer leurs obligations financières et de fournir les ressources nécessaires afin de permettre aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat.

24. La communauté internationale doit également continuer d'intégrer les questions de genre et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans toutes les activités des missions politiques spéciales. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande demandent qu'un plus grand nombre de femmes, dans toute leur diversité, soient nommées à des fonctions à tous les niveaux, en particulier à des postes de direction. Davantage de femmes doivent également participer aux initiatives de médiation et de dialogue. En outre, les missions politiques spéciales doivent promouvoir la

participation pleine, égale et véritable de femmes d'horizons divers à tous les aspects de la prise de décision concernant la paix et la sécurité ainsi que leur leadership dans ce domaine. La participation des femmes à ces processus contribue à la promotion de l'égalité des genres, qui est fondamentale pour une paix durable, la justice et la réalisation des droits humains.

25. Les missions politiques spéciales favorisent la protection des civils en contribuant à la surveillance du respect des droits humains et à la sensibilisation à ces droits. Elles sont indispensables pour promouvoir des solutions politiques aux conflits et pour défendre les valeurs et les principes fondamentaux sur lesquels l'ONU a été fondée. À ce titre, elles méritent d'être pleinement soutenues par tous les États Membres.

26. **M. Shatil** (Bangladesh) déclare que son pays contribue à l'action menée par les missions politiques spéciales en soutenant le renforcement des capacités et la mise en commun de l'information, en établissant des listes de contrôle et en mettant à disposition des agents et des experts des institutions judiciaires et pénitentiaires. L'exécution efficace du mandat de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Myanmar est cruciale pour que les Rohingyas puissent retrouver leur patrie de manière durable. La délégation bangladaise regrette donc que le poste reste vacant et demande qu'il soit procédé à une nomination dès que possible.

27. Les missions politiques spéciales doivent exercer leurs activités dans le cadre de mandats bien définis, crédibles, échelonnés et réalistes, qui devraient être adaptés aux contextes locaux et à la situation sur le terrain lorsqu'il s'agit de s'attaquer aux principaux facteurs de conflits et aux griefs qui y sont liés. Les missions doivent également se coordonner et coopérer efficacement avec les organisations régionales et sous-régionales. À cet égard, dans sa résolution 2669 (2022), le Conseil de sécurité a souligné le rôle joué par l'ASEAN dans la facilitation d'une solution pacifique pour le peuple du Myanmar, et la délégation bangladaise appelle à une coordination étroite entre les envoyés spéciaux de l'ASEAN compétents et le Secrétaire général. Les pays concernés devraient être consultés avant la nomination des titulaires de mandat, et leurs avis et suggestions doivent être pris en compte pour garantir l'efficacité des missions politiques spéciales.

28. La délégation bangladaise salue le concours que le Fonds pour la consolidation de la paix apporte aux missions politiques spéciales, qui, à leur tour, aident les États Membres à mettre en œuvre leurs interventions prioritaires et leurs activités en faveur de la consolidation de la paix. Elle se félicite également du renforcement du dialogue entre les missions politiques

spéciales et la Commission de consolidation de la paix. Elle salue en outre la détermination sans faille du Secrétaire général à promouvoir la diversité parmi le personnel. Des mesures novatrices sont nécessaires pour assurer une représentation géographique équitable des États Membres ; la Stratégie en faveur de la diversité géographique, qui sera révisée prochainement, sera utile à cet égard. Les missions politiques spéciales devraient continuer d'exécuter le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et de renforcer la participation effective des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix.

29. Le Bangladesh appuie pleinement la proposition du Secrétaire général tendant à accroître les ressources allouées aux missions politiques spéciales pour 2024. Il faut d'urgence garantir un financement suffisant pour résoudre les problèmes de sécurité actuels et nouveaux grâce à un recours judicieux à la diplomatie préventive et aux efforts de consolidation de la paix après les conflits. Les recommandations et les propositions formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix constituent une bonne base de discussion pour le Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024.

30. **M<sup>me</sup> Al-mashehari** (Yémen) dit que les missions politiques spéciales sont un outil essentiel pour assurer la paix et la sécurité internationales et soutenir la diplomatie préventive tout en respectant la souveraineté nationale. Le Nouvel Agenda pour la paix proposé par le Secrétaire général permettra aux États Membres de renforcer le rôle des missions politiques spéciales et leur coordination avec les entités des Nations Unies.

31. Le Gouvernement yéménite reste attaché à toutes les initiatives régionales et internationales visant à parvenir à un cessez-le-feu global au Yémen et à lancer un processus politique dirigé par les Yéménites, sous l'égide des Nations Unies. Il salue l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et son équipe et demande instamment à celui-ci de continuer de participer aux efforts déployés pour parvenir à un règlement politique et mettre ainsi fin au conflit et aux souffrances du peuple yéménite. Une paix juste et globale devrait être conforme au cadre de référence que constituent l'Initiative du Conseil de coopération du Golfe et son mécanisme de mise en œuvre, les documents finals de la Conférence de dialogue national et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité sur la question, notamment la résolution 2216 (2015).

32. La communauté internationale doit aider la MINUAAH à s'acquitter de son mandat et renforcer la coordination avec le Gouvernement yéménite. Des mesures doivent être prises pour faire pression sur les milices houthistes afin qu'elles cessent d'employer sans

discrimination des mines et d'autres engins non explosés, qui tuent quotidiennement des civils sans défense, y compris des femmes et des enfants. Les milices houthistes doivent faciliter l'accès total et sûr du personnel de déminage et cesser d'utiliser Hodeïda comme base de lancement de missiles balistiques et de drones, qui menacent la navigation en mer Rouge. Elles doivent également permettre aux organisations humanitaires d'accomplir leur travail afin que l'aide puisse être acheminée dans toutes les régions du Yémen, y compris la province de Hodeïda. Par ailleurs, il faut augmenter le nombre d'experts techniques nationaux, notamment le nombre de femmes et de jeunes exerçant ces fonctions. Le Gouvernement yéménite est prêt à faciliter le travail de la MINUAAH afin qu'elle puisse s'acquitter pleinement de son mandat dans l'esprit de l'Accord de Stockholm et des résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

33. **M. Eldahshan** (Égypte) déclare que les missions politiques spéciales jouent un rôle important pour ce qui est d'éliminer les causes profondes des conflits et de contribuer à l'action menée aux niveaux régional et international en faveur de la paix et de la sécurité. À cet égard, les entités des Nations Unies devraient travailler aux côtés des missions politiques spéciales pour parvenir à la paix. Compte tenu de la nécessité de prendre en compte les dimensions régionales des crises, il importe d'approfondir le partenariat entre les missions politiques spéciales et les organisations régionales et sous-régionales. Les missions politiques spéciales devraient également faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre des débats sur le Nouvel Agenda pour la paix, afin que soient mises en évidence les difficultés auxquelles elles se heurtent et que soit renforcé leur rôle dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, conformément au principe de l'appropriation nationale.

34. Il importe de veiller à ce que les missions soient dotées de ressources financières et humaines suffisantes. Dans sa résolution 76/305 sur le financement de la consolidation de la paix, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de proposer des mesures destinées à assurer le financement des activités de consolidation de la paix relevant du mandat des missions politiques spéciales, y compris pendant les phases de transition. Il faut réformer les mécanismes de financement existants, en réponse à l'augmentation du nombre de missions politiques spéciales et à l'élargissement de leur mandat. Bien que la majorité de ces missions aient été créées en application de résolutions du Conseil de sécurité, elles sont financées au moyen du budget ordinaire de l'Organisation. En conséquence, l'Égypte préconise une révision des modalités de financement des missions

politiques spéciales et la création d'un compte distinct pour ces missions.

35. **M. Ugarelli** (Pérou) dit que les missions politiques spéciales doivent jouer un rôle accru et plus stratégique pour ce qui est de promouvoir la paix et de garantir sa pérennisation, compte tenu des problèmes majeurs qui se posent à l'échelle mondiale. Leurs activités doivent répondre aux priorités des acteurs du maintien de la paix concernés, être menées avec rigueur et être axées sur la mise en œuvre de stratégies globales en matière de relèvement post-conflit. Les missions politiques spéciales doivent accompagner les processus politiques visant à atténuer les causes profondes des conflits et à bâtir des institutions solides et résilientes. À cette fin, elles doivent bénéficier d'un financement suffisant, prévisible et durable.

36. Il convient de revoir les réponses à apporter à toutes les formes de violence afin d'élaborer un nouveau contrat social qui renforce la gouvernance et restaure le tissu social, l'objectif étant de pérenniser la paix. Il est essentiel d'investir dans la prévention et de réagir efficacement et immédiatement dès l'apparition de la violence, tout en consolidant les capacités d'intervention visant à maintenir ou à rétablir la paix et la sécurité. Chaque mission politique spéciale doit recenser avec objectivité les causes profondes des conflits, qui sont essentiellement la pauvreté, les inégalités, l'exclusion de certains groupes en raison de leur appartenance ethnique, de leur religion ou de critères géographiques, ainsi que la discrimination et les atteintes à la dignité. Une telle évaluation, réalisée en coordination avec le pays hôte, pourrait contribuer à prévenir l'apparition, l'intensification ou la résurgence de la violence.

37. Les activités que mènent les missions politiques spéciales en matière de diplomatie préventive et de médiation sont fondamentales pour faire face aux problèmes liés à la paix et à la sécurité. À cet égard, la priorité doit être accordée aux projets visant à protéger les populations civiles, à soutenir le désarmement, la démobilisation et la réintégration et à renforcer les capacités dans les domaines de la justice et de la sécurité. Ces projets doivent être évalués sur la base de critères souples et en appliquant des normes indépendantes, au cas par cas.

38. **M. Hauri** (Suisse) rappelle que les missions politiques spéciales s'acquittent de leur mandat dans des contextes de plus en plus difficiles et jouent un rôle indispensable dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Ainsi, le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui surveille et soutient l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et

durable, inclut désormais la surveillance du cessez-le-feu convenu avec l'Armée de libération nationale, groupe armé. En travaillant étroitement avec le Gouvernement colombien, la Mission pourrait favoriser le dialogue et veiller à ce que des aspects essentiels, tels que la dimension de genre, soient pris en compte sur le chemin de la paix.

39. Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général encourage les États Membres à réfléchir au rôle et à l'avenir du maintien de la paix à la lumière de l'évolution de la nature des conflits. Si les missions politiques spéciales ne peuvent remplacer les fonctions de sécurité des missions de maintien de la paix, elles peuvent épauler les pays dans les domaines de la prévention, de la médiation, de la bonne gouvernance et de la surveillance des droits humains. En tant que corédactrice pour les questions relatives à l'Afrique de l'Ouest et au Sahel au Conseil de sécurité, la Suisse est prête à contribuer aux débats, notamment en ce qui concerne la possibilité de transférer des tâches politiques au Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

40. Chaque mission politique spéciale doit être conçue en fonction de son contexte spécifique et dotée d'un mandat clair et réaliste, fondé sur le principe de la primauté du politique. S'il est essentiel que les missions nouent des partenariats solides avec les gouvernements et les organisations régionales et sous-régionales, il importe également que la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et les minorités, participe à leur création et à leur mise en œuvre. Un échange étroit entre les missions politiques spéciales, les coordinatrices et coordinateurs résidents et les équipes de pays, notamment en ce qui concerne l'utilisation des données, est fondamental pour l'exécution des mandats. Les réalités du terrain ne peuvent pas non plus être ignorées. À ce titre, la délégation suisse se félicite de la prise en compte de l'impact des changements climatiques sur la sécurité dans les nouveaux mandats de la MANUSOM et de la MANUL.

41. **M. Mohamed** (Soudan) déclare qu'il est impératif de respecter la souveraineté nationale et d'adhérer aux principes d'impartialité et de non-ingérence dans les affaires intérieures. Les missions politiques spéciales facilitent la prévention des conflits, apportent une assistance électorale et soutiennent les transitions et les efforts de consolidation de la paix. Compte tenu de l'absence de financement adéquat et de la versatilité des situations dans lesquelles des missions politiques spéciales sont nécessaires, d'autres solutions s'imposent pour faire face aux besoins sur le terrain. Par exemple, les missions politiques spéciales pourraient voir leurs effectifs réduits ou devenir des opérations de maintien

de la paix, ou leurs responsabilités pourraient être transférées à des entités des Nations Unies telles que les équipes de pays.

42. Sur la base de son expérience avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan, le Gouvernement soudanais souhaite insister sur la nécessité de consulter les pays concernés avant la nomination des chefs de mission. Les missions politiques spéciales devraient tenir compte des objectifs stratégiques fixés par le gouvernement du pays hôte, notamment en matière de développement, et appuyer leur réalisation. Elles doivent également mener des activités de consolidation de la paix en partenariat avec les autorités nationales. Elles doivent en outre respecter les lois, les traditions, les coutumes et les cultures du pays hôte. Enfin, elles doivent éviter toute politisation et tout parti pris et s'abstenir de soutenir une entité politique en particulier ou de mettre en œuvre les solutions politiques proposées par les pays donateurs.

43. **M. Al-Dahlaki** (Iraq) dit que son gouvernement salue le rôle important joué par la MANUI, l'équipe de pays et d'autres entités des Nations Unies. L'ONU a joué un rôle décisif en demandant à la communauté internationale de reconstruire les zones libérées et de renforcer les infrastructures, notamment les écoles et les hôpitaux, ce qui a facilité le retour des personnes déplacées. La MANUI a également contribué aux démarches visant à consolider les institutions publiques, à instaurer le dialogue et à poursuivre l'objectif de réconciliation. Elle a participé à des programmes de renforcement des capacités et au processus de révision constitutionnelle en vue des élections.

44. Les missions politiques spéciales doivent respecter la Charte des Nations Unies, le droit international, la souveraineté nationale et le principe de l'appropriation du programme par le pays. Le dialogue et les consultations avec les autorités du pays hôte sont indispensables, notamment en ce qui concerne les rapports trimestriels du Secrétaire général au Conseil de sécurité, afin de s'assurer qu'ils rendent compte de la situation réelle sur le terrain. L'Iraq peut servir d'exemple en ce qui concerne les missions politiques spéciales compte tenu de l'évolution de sa situation depuis la création de la Mission en 2003. La sécurité s'est considérablement améliorée grâce aux engagements pris par l'ONU et diverses parties prenantes. Des progrès ont également été réalisés dans les domaines politique, économique et social. En outre, l'Iraq est présent sur la scène internationale, et les femmes participent à la vie politique et à diverses activités relevant des domaines civil et militaire. Par ailleurs, le nombre de personnes nécessitant une assistance a été réduit d'un quart, et le Gouvernement a



pu se concentrer sur le développement durable, les soins de santé et les infrastructures.

45. Les missions politiques spéciales jouent un rôle important dans la diplomatie préventive et peuvent ouvrir la voie à une paix juste et globale au Moyen-Orient et dans le monde. Toutefois, elles se heurtent à un certain nombre de difficultés, notamment le manque de ressources, les obstacles politiques et l'évolution de la dynamique des conflits. Il est donc nécessaire d'accroître leur neutralité et de renforcer la confiance entre les parties prenantes.

46. **M. Birdi** (Inde) déclare que sa délégation prend note de l'accent mis par le Secrétaire général sur la participation effective de groupes de jeunes aux processus politiques et aux processus de paix, ainsi que de la priorité stratégique accordée à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans le cadre des missions politiques spéciales. Une série de menaces nouvelles et en constante évolution se superposent de plus en plus à la dynamique des conflits et la façonnent, notamment les effets des changements climatiques, l'accroissement des inégalités, l'enlisement ou les progrès limités observés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'utilisation des nouvelles technologies comme armes, y compris par le recours généralisé aux discours haineux et à la désinformation. De nombreuses missions politiques spéciales opèrent dans des situations de sécurité complexes qui revêtent des dimensions nationales et régionales et sont associées à des menaces transfrontières telles que la criminalité transnationale organisée et le terrorisme.

47. À chaque étape de la mission, il est essentiel de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États hôtes ainsi que les principes d'impartialité, de consentement des parties, d'appropriation nationale et de responsabilité nationale. Les processus de formulation du mandat et de lancement et de renouvellement des missions devraient être véritablement transparents, participatifs et consultatifs. Enfin, il convient de remédier à la fragmentation du financement des missions politiques spéciales. Celles-ci devraient être financées au moyen d'un compte distinct aligné sur le cycle et l'échelle budgétaires des opérations de maintien de la paix afin d'accroître la transparence du budget.

48. **M<sup>me</sup> González López** (El Salvador) dit que son pays s'associe à la déclaration faite par la délégation marocaine au nom du Mouvement des pays non alignés. El Salvador contribue activement aux forces de maintien de la paix et appuie pleinement tous les efforts visant à améliorer leur efficacité et à renforcer leurs capacités. Les mandats des missions politiques spéciales doivent

être fondés sur une analyse objective et doivent être définis de manière claire et réaliste, sur la base d'une vision à long terme. Les phases de transition et de reconfiguration de la présence de l'ONU sont des processus clefs qui se déroulent souvent dans des situations complexes. Elles doivent être planifiées et financées de manière à garantir que les résultats des missions politiques spéciales s'inscrivent dans la durée. Il demeure très difficile d'assurer un financement adéquat, prévisible et durable du processus de consolidation de la paix, notamment dans le contexte des missions politiques spéciales. La délégation salvadorienne invite donc tous les États Membres, le Secrétariat et l'ensemble des acteurs concernés à redoubler d'efforts pour appliquer la résolution 76/305 de l'Assemblée générale. Bien que certaines instances, telles que la Cinquième Commission, se consacrent aux questions financières, la Quatrième Commission doit engager des débats plus approfondis sur les enjeux de financement et les efforts concrets déployés par le Secrétariat en vue de mobiliser des fonds du secteur privé.

49. El Salvador soutient l'action menée par les missions politiques spéciales pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à la prévention et au règlement des conflits afin de garantir l'efficacité et la durabilité des processus de paix. Il soutient également les recommandations formulées dans le Nouvel Agenda pour la paix en vue de transformer les rapports de force liés au genre dans le domaine de la paix et de la sécurité et d'éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre. En outre, des efforts doivent être faits pour élargir la représentation géographique au sein des missions politiques spéciales et parvenir à la parité des genres.

50. Le renforcement des effets de synergie entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et le Secrétariat est essentiel pour garantir une approche cohérente et coordonnée du déploiement des missions politiques spéciales. En particulier, la Commission de consolidation de la paix joue un rôle important dans la mobilisation de soutiens politiques et de ressources au service des priorités nationales de consolidation de la paix dans les pays où sont déployées des missions politiques spéciales. Ce rôle doit continuer d'être renforcé. Les mécanismes visant à faciliter le dialogue et l'échange d'informations entre les missions et les pays fournisseurs de contingents sont eux aussi d'une grande utilité.

51. **M<sup>me</sup> Zalabata Torres** (Colombie) déclare que la protection des civils en période de conflits armés doit rester une priorité essentielle et nécessite une action

multilatérale, coordonnée et pleinement conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies. Les travaux menés par les missions politiques spéciales sont un exemple tangible de ce qui peut être accompli en tenant compte des circonstances particulières sur le terrain, de l'état de droit et du renforcement des institutions démocratiques.

52. Le Gouvernement colombien demeure pleinement attaché à l'application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable. La récente séance du Conseil de sécurité sur la Colombie au cours de laquelle le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie a été renouvelé à l'unanimité témoigne de l'intérêt que les membres du Conseil de sécurité portent à la paix dans le pays. Le Gouvernement apprécie le travail efficace de l'équipe déployée en Colombie et le soutien des pays fournisseurs de contingents. Il est doté d'un mandat clair en matière de consolidation de la paix et concentre son action sur la réduction des inégalités, l'inclusion des femmes, la tolérance zéro à l'égard de la corruption et l'organisation de dialogues régionaux associant toutes les parties afin que les autorités et les populations locales puissent contribuer à l'élaboration des politiques.

53. Les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience de la Colombie peuvent servir d'inspiration pour venir à bout de la violence et garantir une coexistence pacifique, avec le soutien de la communauté internationale. À cet égard, le pays a participé en 2023 à deux sessions thématiques de la Commission de consolidation de la paix : la première sur la justice transitionnelle et la seconde sur les contributions des peuples autochtones aux négociations de paix.

54. **M. Pierre** (Haïti) déclare que l'ONU doit intensifier ses efforts en vue de préserver la paix et la sécurité, en donnant la priorité à la prévention des conflits et en collaborant étroitement avec les organisations régionales et sous-régionales. À cette fin, les missions politiques spéciales ont un rôle vital à jouer dans la promotion de la paix, en exerçant leurs bons offices dans les situations de conflit, en soutenant la diplomatie préventive et en mettant en œuvre les accords de paix. La délégation haïtienne félicite les États Membres qui continuent de solliciter l'ONU pour les aider à résoudre leurs différends, et encourage vivement les missions à collaborer étroitement avec les États pour intensifier la promotion des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit. Il est par ailleurs essentiel d'accroître la participation effective des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix.

55. Le Gouvernement haïtien apprécie à sa juste valeur la visite effectuée par le Secrétaire général en Haïti le 1<sup>er</sup> juillet 2023, au cours de laquelle celui-ci a rencontré le Premier Ministre, le Haut Conseil de la transition, des personnalités politiques et des membres de la société civile pour discuter de la crise. Il salue également le travail remarquable effectué par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, ainsi que l'adoption de la résolution 2692 (2023) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a prorogé le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti.

56. Haïti fait face à une situation de sécurité préoccupante dont les enjeux pour le fonctionnement de l'État sont immenses. Malgré la résilience du peuple haïtien et son désir de paix, les affrontements entre bandes armées ont créé un environnement hostile qui a poussé de nombreux citoyens à quitter le pays. La sécurité est essentielle, non seulement pour garantir la libre circulation des biens et des personnes, mais aussi pour pouvoir organiser des élections générales et rétablir les institutions démocratiques. À cet égard, le Gouvernement haïtien salue l'adoption de la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a autorisé le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en vue d'épauler la police nationale haïtienne dans ses efforts visant à rétablir la sécurité. Il prend également note de la résolution 2700 (2023) du Conseil, par laquelle celui-ci a reconduit les mesures de sanction imposées à Haïti, ainsi que du rapport final du Groupe d'experts sur Haïti présenté en application de la résolution 2653 (2022) (S/2023/674). Les sanctions susmentionnées pourraient apaiser le climat sociopolitique dans le pays, et le Gouvernement attend la publication de la liste complète des personnes visées.

57. Il reste encore beaucoup à faire pour résoudre la crise en Haïti ; aucun sacrifice n'est trop grand pour parvenir à la paix. Le Gouvernement haïtien apprécie vivement le soutien de la communauté internationale, en particulier de la Communauté des Caraïbes, qui joue un rôle de médiateur. Les missions politiques spéciales, notamment le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, doivent être dotées des ressources dont elles ont besoin pour s'acquitter au mieux de leurs tâches.

58. **M<sup>me</sup> Baimarro** (Sierra Leone) dit qu'en dépit de la hausse du nombre de conflits dans le monde et des défis multiformes auxquels l'ONU doit faire face dans le cadre de l'action qu'elle mène en faveur de la paix et de la sécurité, les missions politiques spéciales continuent d'apporter des contributions importantes au moyen d'interventions transversales dans les domaines de la diplomatie préventive, de l'application des accords de paix, de la promotion des droits humains et de la

participation effective des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés aux processus politiques et aux processus de paix. À cet égard, la délégation sierra-léonaise rappelle le rôle joué par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, qui a contribué à renforcer les partenariats entre l'ONU, les organisations régionales et sous-régionales et le pays au cours du processus de consolidation de la paix. Elle salue l'action de médiation menée par les missions politiques spéciales et les bons offices qu'elles exercent pour soutenir les initiatives régionales visant à rétablir l'ordre constitutionnel après des changements anticonstitutionnels de gouvernement.

59. Les États Membres doivent veiller à ce que les missions politiques spéciales disposent de ressources suffisantes et investir d'urgence dans les activités de diplomatie préventive et de bons offices. La délégation sierra-léonaise se félicite de la recommandation du Secrétaire général invitant les États Membres à s'engager à élaborer des stratégies nationales de prévention visant à remédier aux différentes causes et aux différents moteurs des conflits et de la violence dans leur société. Il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les États Membres et l'ONU, par l'intermédiaire des missions politiques spéciales, afin de soutenir la mise en œuvre de ces stratégies. Les missions doivent recenser les moyens d'action à mettre en place pour traiter les questions qui se font jour dans les régions où elles sont déployées et appuyer, à cette fin, la poursuite du dialogue et de la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales concernées. À cet égard, la Sierra Leone salue les efforts déployés par l'UNOWAS pour consolider la paix et la démocratie dans la région.

60. La délégation sierra-léonaise salue l'action menée en faveur de la prise en compte systématique des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. La répartition de ces groupes en catégories supplémentaires, par exemple en fonction de l'âge ou de l'appartenance ethnique, pourrait également permettre de renforcer leur participation. Enfin, les États Membres et les pays hôtes doivent garantir la sécurité et la protection de l'ensemble du personnel des missions politiques spéciales, en particulier dans les environnements difficiles et hostiles.

61. **M. Alem** (Algérie) estime que, face à la montée sans précédent des tensions dans de nombreuses régions du monde, une véritable plateforme de négociations est nécessaire pour intensifier les efforts diplomatiques visant à rapprocher les parties. Les missions politiques spéciales opèrent dans des environnements caractérisés par des changements anticonstitutionnels de

gouvernement, des tensions entre États, des transitions fragiles et des processus de paix avortés. Elles doivent donc intensifier leur action auprès des différents acteurs de manière équilibrée, neutre et impartiale afin de faire avancer les processus de paix. L'architecture de paix et de sécurité sophistiquée et quelque peu fragmentée qui existe à l'échelle mondiale et régionale pourrait bénéficier d'échanges de vues réguliers et associant toutes les parties, l'objectif étant de s'inspirer de ce qui fonctionne, d'évaluer les lacunes et de déterminer comment utiliser au mieux les outils de diplomatie préventive disponibles.

62. Les mandats des missions politiques spéciales doivent permettre de répondre aux besoins sur le terrain et de soutenir les efforts déployés par les gouvernements des pays hôtes. Les activités relatives à la consolidation de la paix doivent être prises en compte lors de l'établissement, de l'examen et de la reconfiguration des missions. Il convient d'investir davantage dans la prévention, qui constitue un outil rentable propre à aider les pays à bâtir des institutions et à éviter l'instabilité. La souplesse et la réactivité des missions politiques spéciales leur permettent de s'adapter à des situations imprévisibles et à des circonstances opérationnelles changeantes. Les missions jouent donc un rôle crucial dans la consolidation de la paix et la prévention et la gestion des conflits. Il importe par ailleurs de les doter des ressources dont elles ont besoin pour exécuter leurs mandats.

63. Les missions politiques spéciales sont invitées instamment à coopérer davantage avec les coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies sur le terrain. Dans le même temps, la coopération avec les organisations régionales concernées doit apparaître comme une composante essentielle du mandat des missions afin d'améliorer la prise en main au niveau régional. À cet égard, l'ONU et les organisations régionales doivent maintenir et intensifier les mesures prises pour formaliser et consolider leur coopération, notamment au moyen d'accords de coopération, de missions conjointes et de réunions périodiques. Afin de renforcer les capacités régionales de prévention des conflits et de rétablissement de la paix, des mécanismes doivent être mis au point pour évaluer conjointement les menaces et les risques pour la paix.

64. **M<sup>me</sup> Mitsui** (Japon) dit que les missions politiques spéciales, ainsi que les opérations de maintien de la paix, comptent parmi les mécanismes les plus puissants de l'ONU. Sa délégation apprécie la manière dont leurs rôles et leurs fonctions ont évolué au cours des 75 dernières années pour s'adapter à la nature changeante des conflits. Dans le même temps, leur capacité de

mener des activités de diplomatie préventive en usant de bons offices demeure essentielle pour aider les pays hôtes à prévenir la résurgence des conflits et à œuvrer en faveur d'une paix durable. Pour faciliter une transition en douceur, il conviendrait de renforcer encore la coopération entre les missions politiques spéciales et leurs différents partenaires, notamment les entités, fonds et programmes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les organisations régionales et la société civile. La consolidation de la paix prend du temps et exige des efforts de la part de diverses parties prenantes, notamment le pays hôte. Le départ précipité d'une mission ne profite donc à aucune des parties. La délégation japonaise trouve encourageante l'action menée par le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique, qui vise à mieux coordonner les efforts collectifs que déploient les entités des Nations Unies dans la région à l'appui d'une paix et d'un développement durables.

65. La communauté internationale doit garantir la participation pleine, véritable et égale des femmes aux processus politiques et aux processus de paix. À cet égard, la délégation japonaise salue les efforts déployés par la MANUSOM et la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, en coordination avec leur équipe de pays respectives et d'autres entités des Nations Unies, pour faire participer des femmes de la société civile aux dialogues pertinents. Les États Membres ne doivent pas oublier combien il importe d'apporter un soutien politique aux missions politiques spéciales afin de leur permettre de s'acquitter efficacement de leur mandat. L'appui global du Conseil de sécurité est essentiel. La coordination entre les pays hôtes, les missions politiques spéciales et les autres acteurs au Siège et sur le terrain doit être renforcée tout au long du cycle de vie de la mission.

66. **M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) dit que les missions politiques spéciales sont un moyen d'action adaptable qui permet notamment d'aider les États à maintenir la paix, à éviter que les conflits ne dégénèrent et à parvenir à une réconciliation nationale durable. L'efficacité de leurs activités repose sur une coopération étroite avec les pays hôtes. Le respect de la responsabilité nationale et du principe de souveraineté nationale est également essentiel. Un véritable succès ne peut être obtenu qu'en tenant pleinement compte des priorités nationales. Il peut également être utile de tirer parti des capacités des organisations régionales et sous-régionales dont les approches cadrent avec celles de l'ONU.

67. Les tâches des missions politiques spéciales se complexifient. Outre les fonctions politiques

traditionnelles qu'elles exercent, il leur est parfois demandé d'apporter leur aide dans des domaines tels que le maintien de l'ordre, la rédaction de lois fondamentales et de constitutions, l'organisation d'élections, la protection des droits humains, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre les effets des changements climatiques, ainsi que la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. L'imbrication de ces tâches est également caractéristique de l'ensemble du système des Nations Unies. Dans ce contexte, il est important de rappeler les prérogatives, les fonctions individuelles et les responsabilités des différents organismes des Nations Unies. L'expérience a montré qu'il fallait éviter les doubles emplois. Les mandats des missions politiques spéciales doivent donc être clairs et réalisables, et les activités visant à jeter les fondements des processus politiques et de la réconciliation nationale doivent rester la tâche principale des missions.

68. Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité examine les différends et les situations susceptibles d'entraîner des tensions internationales. Il reconnaît l'importance de répondre aux nouvelles menaces au cas par cas. La délégation russe appelle donc à la prudence lors de l'examen des recommandations figurant dans le Nouvel Agenda pour la paix concernant une intégration plus large des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix. Toute décision à cet égard doit être fondée sur des tâches et des réalités concrètes sur le terrain et ne doit pas être appliquée de manière universelle. Les États Membres devraient lancer un large débat sur le Nouvel Agenda pour la paix avant d'emprunter des idées à ce document.

69. **M. Van Schalkwyk** (Afrique du Sud) estime qu'il importe de continuer d'examiner de près la question des missions politiques spéciales afin de s'assurer que ces missions restent adaptées à l'objectif visé. L'Afrique du Sud est favorable au renforcement de la coopération entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix. Il est clair que les mandats des missions politiques spéciales doivent être correctement définis, se voir allouer des ressources suffisantes, être réalisables et respecter la souveraineté des États hôtes. La souplesse et l'adaptabilité des missions politiques spéciales en font un outil précieux pour prévenir et résoudre les conflits et maintenir la paix. Les missions s'emploient à coopérer avec les organisations régionales, et leurs mandats impliquent souvent d'aider leurs homologues régionaux à mettre en œuvre des activités de consolidation de la paix. Dans le Nouvel Agenda pour la paix, le Secrétaire général exhorte les États Membres à investir dans la diplomatie

et les bons offices et propose de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de prévention par l'intermédiaire des missions, en partenariat avec les États Membres.

70. Les missions politiques spéciales devraient continuer de servir de plateforme visant à promouvoir la participation des femmes au règlement des conflits et aux processus de paix et à intégrer les questions de genre dans les travaux de consolidation de la paix, conditions préalables à une démocratie largement représentative et à une bonne gouvernance. En Afrique, où les conflits touchent la population jeune de manière disproportionnée, les missions politiques spéciales devraient continuer d'entretenir un dialogue véritable avec les jeunes et de les soutenir dans le cadre des processus politiques et des processus de paix.

71. La délégation sud-africaine demande instamment qu'une consultation étroite soit maintenue entre les missions dont le retrait est en cours, la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix, les missions politiques spéciales, les pays hôtes et les autres entités des Nations Unies concernées afin de s'assurer que les acquis sont préservés. En outre, les missions politiques spéciales devraient bénéficier d'un financement adéquat, prévisible et durable pour consolider ces acquis.

72. **M. Da Cruz** (Angola) dit que le BRENUAC assure le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui donne un cadre aux États de la sous-région pour le renforcement de la confiance et la prévention et le règlement des conflits. L'Angola apporte son appui au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs en vue de l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le pays joue un rôle important dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que dans la promotion de la paix et de la démocratie en Afrique, en particulier dans la région des Grands Lacs. En tant qu'actuel Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Président angolais s'est activement employé à aider la République démocratique du Congo à résoudre les problèmes de sécurité dans l'est du pays et à normaliser les relations diplomatiques avec le Rwanda.

73. La délégation congolaise se félicite des mesures prises par les missions politiques spéciales pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise

en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. Elle encourage l'inclusion et la participation véritable des jeunes et des femmes, ainsi que la mise en place de partenariats inclusifs avec des organisations régionales et sous-régionales et d'autres parties prenantes.

74. Les missions politiques spéciales ont des difficultés à mener à bien leurs activités en raison de contraintes financières et doivent se voir allouer les ressources et les moyens d'action dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace. La délégation congolaise encourage la coopération entre l'ONU et l'Union africaine aux fins de l'établissement de missions politiques spéciales conjointes en réponse aux préoccupations liées à la paix et à la sécurité sur le continent. En tant que membre fondateur de la Commission de consolidation de la paix, l'Angola est résolu à faire du règlement pacifique des différends et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales les pierres angulaires de sa politique étrangère. Il est attaché au multilatéralisme dans la recherche de solutions aux problèmes mondiaux et encourage la poursuite de la promotion de la diplomatie préventive et du maintien et de la consolidation de la paix.

75. **M<sup>me</sup> Al-Ali** (Émirats arabes unis) déclare que les missions politiques spéciales jouent un rôle important pour ce qui est de prévenir les conflits, comme c'est le cas de l'UNOWAS et du BRENUAC ; de faciliter le dialogue politique entre les parties à un conflit, comme c'est le cas de la MANUL ; de parvenir à la stabilité, comme c'est le cas de la MANUI. Dans un contexte où la propagation de l'extrémisme, du racisme et des discours haineux exacerbe les conflits, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2686 (2023), dans laquelle il demande aux missions politiques spéciales de suivre ces questions et de surveiller leur incidence sur la paix et la sécurité.

76. En dépit de leurs efforts, les missions politiques spéciales rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs fonctions. Dans de nombreux cas, elles doivent s'employer à rapprocher les parties à un conflit. Pour apporter un soutien concret à un pays, il convient de prendre en compte sa situation propre et de bien comprendre son contexte historique, géographique et social. Le début et la fin du mandat d'une mission doivent également être clairement définis. Les missions doivent respecter la souveraineté du pays hôte et se coordonner étroitement avec les autorités nationales et la région dans son ensemble.

77. Il importe de garantir la participation effective des femmes aux missions politiques spéciales et de veiller à ce que les mandats des missions prennent en compte les

besoins des femmes dans les pays hôtes. En 2021 et 2022, au titre de l'accord conclu avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, les Émirats arabes unis ont soutenu, à hauteur de 400 000 dollars, des projets visant à aider les États Membres à prévenir les conflits afin de leur permettre de se concentrer sur la participation pleine, égale et véritable des femmes à l'ensemble des processus de paix et des processus politiques. La délégation des Émirats arabes unis demande que les capacités des missions politiques spéciales soient renforcées et que leurs résultats continuent d'être améliorés au moyen d'examens et d'évaluations, y compris pour les missions dont le mandat a pris fin, afin de recenser les domaines dans lesquels des améliorations pourraient être apportées en vue d'accroître l'efficacité.

*Projet de résolution A/C.4/78/L.9 : Étude d'ensemble des missions politiques spéciales*

78. **La Présidente** dit que le projet de résolution n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

79. **M<sup>me</sup> Buenrostro Massieu** (Mexique), présentant le projet de résolution également au nom de la Finlande, dit que les missions politiques spéciales restent un instrument vital pour faire face aux problèmes liés à la paix et à la sécurité par la voie de la diplomatie préventive, des bons offices, du dialogue et de la consolidation de la paix. À l'issue de discussions approfondies, le projet de résolution a été mis à jour pour convenir de l'importance d'associer les missions politiques spéciales aux délibérations que tiendront les États Membres sur un Nouvel Agenda pour la paix, prendre acte du fait que le financement de la consolidation de la paix reste un enjeu majeur et demander que le rapport du Secrétaire général soit axé sur les résultats. Le texte mis à jour rend également compte de l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2668 (2022) sur la santé mentale du personnel de maintien de la paix des Nations Unies.

80. **M<sup>me</sup> Ukabiala** (Secrétaire de la Commission) dit que les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Belize, Brésil, Croatie, El Salvador, Espagne, France, Italie, Japon, Lituanie, Malawi, Malte, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas (Royaume des), Portugal, République de Corée, République-Unie de Tanzanie et Slovénie.

81. Le projet de résolution [A/C.4/78/L.9](#) est adopté.

*La séance est levée à 13 h 10.*